

Bulletin technique no 26 3.0

Objet : Critères des membranes acoustiques pour installation collée sous les planchers MIRAGE spécifiés

Ce bulletin technique vise à faire une mise au point sur les membranes acoustiques et sur les paramètres minimaux à rencontrer afin de maintenir la garantie structurelle à vie de certains produits MIRAGE.

Il est possible de coller certains planchers MIRAGE sur une membrane acoustique. Cependant, la membrane et l'assemblage doivent rencontrer les critères suivants :

	Critères	Normes	Limites	Commentaires
Membrane seulement	Compressibilité @ 25 % de déflexion	ASTM D-3575	≥ 2 psi épaisseur de moins de 7 mm ≥ 6 psi épaisseur entre 7 et 10 mm	Limiter le mouvement (confort et bruit) 10 mm étant l'épaisseur maximale
	Traction @ 100 % élongation ou moins	ASTM D-412 (méthode A ou équivalent)	60 psi (min. 0,4 Mpa)	Pour limiter la dilatation / contraction et assurer une bonne résistance de la membrane
	Transfert d'adhésif - plancher	s.o.	75 %	Pour assurer une bonne adhésion
	Température de service		-6 à 43 °C (20 à 110 °F)	Pour résister au chauffage radiant
	Transmission de vapeur d'eau	ASTM E-96	Min 0,6 lb / 1 000 pi ² / 24 h	Pour être considérée comme pare-vapeur

Membrane : ne pas confondre avec un produit imperméabilisant du béton ou sous-plancher.

Assemblage typique *	Traction (perpendiculaire au plan de collage)	EN 14293 (ou équivalent)	50 psi (0,35 Mpa) (cure de 7 jours) Max 4 mm @ 50 psi (0,35 Mpa)	La valeur n'est pas en % afin que l'épaisseur n'influence pas le résultat
	Fluage en tension (perpendiculaire au plan de collage)	EN 14293 (ou équivalent)	Max 2 mm (depuis la charge) Charge 30 psi (0,2 Mpa) Maintien de 30 minutes	Pour limiter dilatation / contraction et les déformations excessives

* **Exemple d'assemblage typique :** sous-plancher + colle + membrane + colle + lames de plancher installé. L'effet de la colle et de la membrane doit être pris en considération pour assurer le bon comportement du produit.

Note 1 : La performance acoustique dépend grandement de la structure du bâtiment. La sous-couche pourra contribuer à l'amélioration de cette performance

Notes importantes :

- Tous les critères doivent être respectés afin d'assurer une bonne performance du produit.
- L'adhésif utilisé pour l'installation doit répondre aux critères du [Bulletin technique no 23](#).

MIRAGE ne peut être tenue responsable en ce qui concerne :

- la performance acoustique de la sous-couche (voir note 1);
- la résistance à long terme (humidité, moisissure);
- la composition de la membrane, des matériaux et des adhésifs (formaldéhyde, COV, etc.);
- la compatibilité avec les colles et les scellants (selon le fabricant);
- la garantie [qui devrait au minimum atteindre celle de MIRAGE];
- des problématiques reliées à l'utilisation ou à l'installation de la membrane et de ses accessoires.